

Echanger en monnaie Complémentaire

De Frédéric Bosqué
18 septembre 2011

Sommaire

Echanger en monnaie Complémentaire	1
1. Les monnaies complémentaires, bien plus qu'un gadget	1
2. Une nouvelle forme d'engagement pour une transition ici et maintenant.	2
3. Législation & monnaie complémentaire.....	3
4. Un engagement citoyen individuel et collectif aux résultats mesurable	4
5. Citoyen, Entreprise & Collectivité territoriale, les 3 piliers des monnaies complémentaires	8
6. Les monnaies complémentaires, une technologie libre au service du bien commun.	10
7. « Echanger en monnaie complémentaire », Résumé.	11



1. Les monnaies complémentaires, bien plus qu'un gadget ...

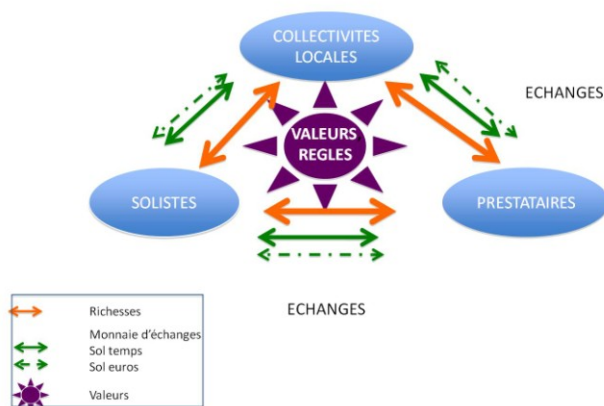
Cet Article s'inspire de mon expérience d'adhérent depuis 2006 puis d'administrateur depuis 2010 du Mouvement Sol (<http://www.sol-reseau.coop>), initié par Patrick Viveret. Ce

mouvement diffuse une monnaie complémentaire et locale qui se nomme le « Sol » dans plusieurs villes et régions de France (Chambéry, département de l'Essonne, Grenoble, Lille, Nanterre, Toulouse, ...) par l'intermédiaire de comités locaux et de partenaires techniques (banques et moyens de paiement) agréés par lui.

La particularité de cette monnaie complémentaire et locale est qu'elle est convertible dans toutes les villes où est agréé un Comité d'Agrément Local Sol (CLAS). On peut donc parler de l'émergence d'une monnaie commune à tout le réseau, qui vise à compter ce qui nous est cher et qui a de la valeur sur des critères liés à l'économie sociale et solidaire et du développement durable. J'ai participé, et participe encore avec une grande joie, à son instauration sous le nom de Sol-violette pour la Ville de Toulouse (<http://www.sol-violette.info>). Vous trouverez tous les documents officiels de ce projet à la fin de cet article.

Il existe de nombreuses expériences de monnaies complémentaires dans le monde plus de cinq mille environ au dernier recensement ! La plus connue est le Chiemgauer, en Allemagne qui comprend aujourd'hui plus de 600 entreprises, 6000 adhérents et plus de 4,5 millions de transactions en euros ! Rien qu'en France en plus du Mouvement Sol et ses monnaies agréées, il existe une dizaine d'expériences de ce type dont la plus emblématique, et la première, fut l'Abeille, à Villeneuve sur Lot (47), lancée par nos amies Françoise Le Noble et Philippe Derruder. Elles se sont d'ailleurs regroupées, sans être convertibles entre elles, en une coordination, dont le site <http://monnaie-locale-complementaire.net/> traduit la vivacité.

MODELE SOL, entités et relations



2. Une nouvelle forme d'engagement pour une transition ici et maintenant.

Echanger en monnaie complémentaire locale, n'est donc pas un gadget de « bobos ». C'est à mon avis l'acte citoyen d'avant-garde le plus (R)évolutionnaire que vous puissiez lancer en prenant pour base une méthodologie non-violente et une finalité de transition et non de confrontation.

C'est « ... une réappropriation citoyenne de la monnaie » comme le dit le slogan du Mouvement Sol, voté à l'unanimité lors de sa dernière assemblée générale.

Payer en monnaie complémentaire, c'est tenter de consacrer progressivement 10 à 15% de ses revenus à des achats fondamentaux, respectueux des Humains et la nature, tout en s'assurant que sa monnaie restera bien dans un réseau local d'entreprises qui portent les mêmes valeurs humaines et environnementales que soi. Pour ce faire s'est constitué avec le plus grand nombre de parties prenantes de l'économie locale (producteurs, commerçants, prestataires de services, collectivités, partenaires financiers et habitants) un comité local d'agrément (CLA). Sur des critères choisis par eux au sein d'une charte votée à l'unanimité, ils pourront ainsi agréer les structures pouvant accepter la nouvelle monnaie complémentaire qu'ils baptiseront d'un nom « bien de là-bas ! ».

Une fois constitués en association, ils pourront ouvrir un compte dans un réseau bancaire correspondant à leurs valeurs et ouvriront un livret d'épargne solidaire dont les fonds placés seront clairement affectés à du microcrédit pour des personnes en situation d'exclusion sociale ou pour financer des projets liés à un développement durable et prioritairement local. Attention, le livret d'épargne devra être suffisamment souple pour exécuter des dépôts et des retraits de fonds à tout moment. Les dépôts de fonds permettront l'émission de nouveaux coupons de monnaies locales pour les adhérents du CLA et les retraits en euros de ce fond permettront le remboursement des coupons aux adhérents.

Pour démarrer, les membres du CLA réuniront des fonds à hauteur du montant de la première émission de coupon du réseau. Ces fonds une fois réunis seront déposés sur le livret du CLA, qu'un trésorier aura à cœur de gérer de façon transparente et quotidienne. La confiance de la monnaie reposera en grande partie sur la qualité de sa gestion. Viendra le moment où il faudra

imprimer les coupons. Des coupures de plusieurs montants seront décidées et un artiste sera choisi pour créer les originaux. Le support du coupon sera aussi très important, il devra garantir d'une part les valeurs environnementales du CLA mais aussi et surtout en garantir l'inviolabilité et la non falsification.

Pour ce faire, plusieurs techniques sont utilisables. A Toulouse, nous avons choisi de faire apposer sur nos coupons, un certificat à Bulle (<http://www.prooftag.com>). Ce certificat déposé par l'entreprise sur nos coupons imprimés, assure d'une part l'inviolabilité du coupon et aussi sa non falsification. De plus, un QR-code, nous permet grâce à un scan du billet d'en connaître l'état. Enfin, une fois les coupons imprimés et certifiés, ils seront remis aux partenaires financiers (les agences des banques partenaires) ou aux structures adhérentes ayant choisi de devenir partenaires pour pouvoir être distribuées contre des euros aux habitants voulant payer en monnaie complémentaire.



3. Législation & monnaie complémentaire

Une monnaie complémentaire, pour rester dans la légalité, doit obéir aux codes monétaires et financiers de notre République. Pas question donc de créer une planche à billets sous peine de prison et d'une amende conséquente, même pour la bonne cause ! Pour pouvoir faire circuler une monnaie complémentaire, il faut qu'elle s'inscrive dans l'article L521 en particulier son chapitre 3 alinéas I à savoir :

" I.-Par exception à l'interdiction de l'article L. 521-2, une entreprise peut fournir des services de paiement fondés sur des moyens de paiement qui ne sont acceptés, pour l'acquisition de biens ou de services, que dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services. ».

Pour prendre l'exemple de la conformité avec cet article de notre Sol-violette à Toulouse :

- 1- Le Sol-violette est strictement limité à l'échange entre ses adhérents,
- 2- pour un échange de biens et de services agréés par un comité local sur des critères de respect des hommes et de la nature et sur des secteurs liés à la satisfaction de besoin de base comme l'alimentation saine, les transports en commun, partagés ou respectueux de l'environnement, les services de proximité, la culture et le sport.
- 3- Chaque Sol-violette en circulation est garanti par une contre partie en euro déposé sur un compte du crédit municipal ou crédit coopératif.
- 4- Les bons d'échange papier Sol-violette sont limités dans le temps,
- 5- Ils sont rendus infalsifiables par un certificat à bulle à n° unique et tractable par lui afin d'en garantir la bonne et juste circulation à l'intérieur du réseau des adhérents.

7- Toutes les transactions en Sol-violette sont soumises à la législation fiscale et sociale en étant enregistrées dans la comptabilité de ses prestataires.

Si le support monétaire est uniquement sur un support papier (ce qui n'est pas le cas du sol, qui peut aussi circuler via un téléphone portable ou une carte à puce), il est possible qu'il s'inscrive dans un autre article le L314-1, chapitre III du même code :

*"III. - N'est pas considérée comme un service de paiement : 1° La réalisation d'opérations fondées sur l'un des documents suivants, tiré sur le prestataire de services de paiement en vue de mettre des fonds à la disposition du bénéficiaire : a) **Un titre de service sur support papier** ; b) Un chèque de voyage sur support papier ; c) Un mandat postal sur support papier tel que défini par l'Union postale universelle ;*

Donc, pour être légale, notre monnaie complémentaire devra n'être échangée qu'entre adhérents du réseau. Impossible de recevoir de la monnaie complémentaire ou de payer avec tant qu'on n'est pas adhérent. Les adhésions se feront via les partenaires financiers, via les partenaires-relais (les prestataires qui voudront jouer le jeu du change) ou via la CLA. Voilà, notre monnaie complémentaire est prête à être changée contre les euros de nos adhérents, ils pourront ensuite la dépenser dans tout le réseau des structures membres.



4. Un engagement citoyen individuel et collectif aux résultats mesurable

Mais comment piloter cette monnaie complémentaire pour qu'elle remplisse pleinement son rôle, c'est-à-dire aider à la circulation des biens, des services et des informations entre ceux qui ont des besoins

et ceux qui peuvent les satisfaire ?

Il faudra au CLA pour piloter votre monnaie au moins trois indicateurs essentiels : Un sur la vitesse de circulation de la monnaie complémentaire (nous parlerons en sol pour l'exemple), un sur ses volumes de conversions euro/sol (entrée dans le réseau) et sol/euro (sortie du réseau) et le dernier sur les réserves et les déserts monétaires en sol.

Le premier et le plus important est la vitesse de circulation de la monnaie. C'est elle qui nous montre que les échanges se font bien entre nos adhérents. Pour la calculer, il suffit de diviser le stock de monnaie émise (par exemple 1000 €) et le volume d'affaire qu'ont fait les prestataires du réseau. Si ce rapport est égal ou inférieur à 2,5 on ne fait pas mieux que l'euro qui aujourd'hui circule à cette vitesse. Cela veut dire que pour une unité de notre monnaie émise, on génère 2,5 fois plus de richesse vendue. Notre objectif bien sûr sera de dépasser l'euro, ce qui est le cas par exemple du Chiemgauer qui oscille entre 3 et 4.

Pour améliorer sa circulation dans le réseau, on pourra mettre en place une « fonte ». Une sorte de contribution au stockage, l'inverse de l'intérêt. Cette fonte, initiée par Silvio Gessel

au début du siècle a produit de véritables résurrections dans des économies locales, en particulier à Wörgl. Il s'agit de donner à chaque coupon, une durée de vie limitée (par exemple trois mois pour le Sol-violette).

A chaque fois que le coupon change de commerçant, sa date limite est renouvelée par son inscription sur le dos du coupon. Si un prestataire est en possession d'un coupon périmé, il doit contribuer à une cagnotte à une hauteur fixée par le CLA (pour le Sol-violette 2% trimestre). Cela permet une accélération de la circulation de la monnaie et sa non thésaurisation. Deux objections sont souvent opposées à la fonte :

1. **La première : « Comment, on ne pourra plus épargner ?! ».** Si bien sûr, pour cela vous avez l'euro ! Quand vous échangez des euros en monnaie complémentaire c'est pour qu'ils circulent dans l'économie locale. Pour ne pas à avoir à payer cette contribution, il suffit de ne changer que ce dont on a besoin sur un trimestre ou un mois.
2. **La deuxième : « C'est une incitation à la consommation, à la croissance, toujours plus ! ».** Je ne le crois pas, car la monnaie complémentaire est une incitation à transformer d'abord une consommation irresponsable en consommation responsable et selon moi une bonne nouvelle pour notre empreinte écologique, et comme les productions sont agréées par un comité local d'agrément, cela renforce le passage d'un PIB noir à un PIB vert.

Ne soyons pas excessifs ! Avant de faire décroître de façon globale ce qui doit l'être, commençons par faire décroître ce qui est nocif pour notre planète et croître ce qu'il lui est favorable. Vous voici maintenant en situation d'avoir avec une monnaie complémentaire qui circule naturellement entre vos acteurs locaux à une vitesse supérieure à 2,5 et tout est ok !

Il vous faut maintenant surveiller un deuxième indicateur, au moins aussi important que le premier. C'est votre taux de conversion dans un sens comme dans l'autre. Si globalement vous convertissez plus d'euros en sols (par exemple) que de sols en euros, alors votre réseau devient opérationnel, puisque cela veut dire que vous êtes en train de relocaliser l'économie et que de plus en plus d'euros sont affectés à une économie qui respecte l'Humain et la nature. Cela veut dire aussi que vous engrangez de l'épargne solidaire puisque ces euros qui nantissent vos sols sont utilisés pour financer par le microcrédit des citoyens en difficultés ou des entreprises prioritairement locales qui respectent vos valeurs.

Cela veut dire qu'augmenter aussi le multiplicateur de crédit (fois 12) de votre réseau bancaire et que cela à terme est bon pour l'économie réelle et désengorge les marchés financiers. Dans le cas contraire, si vos adhérents changent plus de sols en euros que d'euro en sols, alors, cela veut dire que vous ne répondez pas à leur besoin. Que ce soit pour les consom'acteurs ou les prestataires, demandez-leur pourquoi ils ont changé des sols en euros.

D'ailleurs par principe, vos partenaires financiers et relais devraient dès qu'il y a une conversion sol/euro informer votre CLA.

1. S'il y a un problème d'offre, il vous faudra la renouveler pour qu'elle s'ajuste au mieux à vos adhérents.
2. Si c'est un problème de complexité de fonctionnement, il vous faudra alléger vos procédures. Dites-vous que cela doit être le plus naturel possible pour les adhérents, « aussi facile que l'euro mais plus éthique ! » c'est la clé.

3. Peut-être aussi, vous faudra-t-il impliquer davantage vos adhérents, pour qu'ils s'investissent dans l'amélioration de votre monnaie complémentaire. N'oubliez pas de leur dire que nous sommes toujours dans la chrysalide ! Le papillonnage c'est pour plus tard ! Là, maintenant, nous devons expérimenter pour nous améliorer ! C'est important de ne pas mentir à vos adhérents.
4. Une monnaie complémentaire, c'est d'abord un engagement citoyen ! Sinon, il y a le supermarché du coin, son parking et la carte de crédit ! Là tout roule, et ça roule même fort et vite !

Donc « faire de sa monnaie un bulletin de vote », ce qui est l'objectif d'une monnaie complémentaire, cela demande un certain engagement. Un juste engagement ! Il ne faut pas non plus que cela deviennent Kafkaïen ! Et que sous prétexte que c'est une expérimentation les adhérents acceptent tout et n'importe quoi. Il faut trouver la bonne pente ! Si elle est trop forte, les adhérents s'épuiseront et il ne restera dans le réseau que les acètes ! Trop faible et finalement tout le monde voudra en être mais cela ne changera rien à nos modes de consommation ! Donc comme le dit si bien le Bouddha : Un juste effort !

Pour ajuster ce juste effort au mieux, vous pouvez envisager d'accélérer l'entrée des euros et leur conversion en sols en offrant un pourcentage de sols en plus pour toute conversion d'euros en sols. Par exemple pour le Sol-violette sur Toulouse, nous offrons un sol supplémentaire par tranche de 20 euros changés en sols. Inversement, quand on échange des sols en euros, vous pouvez freiner la fuite en récupérant ce pouvoir d'achat supplémentaire que vous avez offert à l'entrée. C'est ce que fait, par exemple, le Sol-violette sur Toulouse.

Enfin le dernier indicateur est inévitable et à ce titre doit nous amener à lui consacrer une attention toute particulière. C'est l'accumulation de sols dans la caisse de certains de vos prestataires et inversement l'absence de sols dans la caisse de certains autres. Pour le premier cas, l'accumulation de sols dans les caisses d'un prestataire, c'est plutôt bon signe pour lui car cela veut dire que le réseau est porteur de chiffre d'affaire ! Il va craindre par contre rapidement de devoir payer la contribution s'il ne trouve pas à faire circuler ses sols.

Que peut-il faire ?

1. En premier, vous pouvez lui proposer de devenir partenaire relai. Cela veut dire que vous signalerez à vos adhérents que chez lui on peut changer des euros et sols et faire adhérer ses amis ! Cela devrait faire baisser ses stocks et circuler les sols !
2. Deuxièmement, vous pouvez lui proposer, d'étendre le paiement en sols à ses fournisseurs. Il peut vous les faire connaître et, s'ils sont agréés, pourront entrer dans le réseau et donc recevoir des sols de sa part en paiement de leur prestations. Ce qui est bien car votre réseau s'étend ! Vous pouvez aussi, lui faire connaître d'autres prestataires du réseau vers lesquels il pourra faire circuler ses sols contre de nouvelles prestations !
3. Troisièmement, vous pourrez proposer, avec leur accord, qu'une partie des salaires des salariés soient payés en sols ! Cela sera un atout important pour le réseau car de nouveaux consommateurs seront alors prêts à le rejoindre et renforcer leur consommation éthique. Ce sera aussi bon pour les salariés car leurs dépenses en sols resteront dans le réseau et enrichiront leur territoire et donc leur emploi !

4. Quatrièmement, vous pouvez lui proposer un changement dans sa stratégie de remise. Une remise en effet c'est une baisse de chiffre d'affaire pour lui, une affaire pour son client mais un pouvoir d'achat qui s'évapore pour les deux. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on fait une remise c'est forcément la baisse d'un prix.

Quand on baisse un prix, cela veut dire forcément moins d'achats ou des achats de moindre qualité ou non respectueux des Humains et de la nature, moins de revenu car cet argent n'est plus dans le prix et à terme cela entrainera une spirale à la baisse des prix. Une spirale à la baisse des prix, qu'est-ce que c'est? C'est une course à la concurrence, à la concentration, à la délocalisation, à l'investissement massif. Il n'y a que frustration et ressentiment par là. Par contre, si vous proposez à votre partenaire, au lieu de faire une remise d'offrir des sols ! Alors là par contre il y a deux effets intéressants. Le premier, c'est que les sols offerts restent dans le réseau et donc pourront retourner chez lui d'une manière ou d'une autre et le second c'est que son prix n'a pas baissé. Pour le client c'est un gain de pouvoir d'achat qu'il peut toujours dépenser dans des produits qui respectent l'Humain et la nature.

Pour ce qui est des déserts en sols, c'est-à-dire des prestataires chez qui les sols ne circulent pas ou pas assez, vous pouvez organiser des animations, des campagnes d'adhésion pour les faire connaître. Pendant une journée, ou une soirée, vous pourrez mettre à l'honneur ses produits et ses services et pourquoi ne pas en profiter pour organiser une campagne d'adhésion.

A ce sujet, sur Toulouse, nous avons remarqué que les commerçants n'avaient pas forcément le temps d'expliquer ce qu'est une monnaie complémentaire. C'est qu'entre deux clients et la réapprovisionnement des rayons, la vie d'un commerçant n'est pas un long fleuve tranquille ! Voilà pourquoi, nous avons instauré sur Toulouse une fois par semaine, et chaque semaine à des jours différents et des heures différentes, des réunions d'accueil pour présenter le Sol-violette à de nouveaux adhérents.

Dès qu'un commerçant veut faire adhérer un client, il glisse un coupon de 1 sol (1 euro) dans une invitation sur laquelle le client trouve : Le calendrier des réunions hebdomadaires d'accueil avec le jour, l'heure et le lieu, ainsi que des informations basiques sur la monnaie complémentaire. Les clients peuvent alors venir à ces réunions qui coûtent un sol (on reprend le sol que lui a donné le commerçant) et recevoir tranquillement une information complète sur la monnaie complémentaire comme enjeu du XXIème siècle ! Si le client adhère à la fin de la session, il pourra repartir avec sa carte d'adhérent, ses sols et en cadeau 5% de sols en plus !

Enfin, pour mieux faire connaître les commerçants du réseau, nous avons un site internet (<http://www.sol-violette.info>) avec leurs fiches dans le menu « partenaires », nous avons édité un plan de la ville de Toulouse avec tous les partenaires positionnés avec les coordonnées et un classement par thématique : alimentation saine, services de proximités, transports doux, cultures, loisirs et sports. Sont localisés aussi le CLA, les partenaires financiers et les partenaires relais pour les opérations de change et d'adhésion.



5. Citoyen, Entreprise & Collectivité territoriale, les 3 piliers des monnaies complémentaires

Si vous maintenez ces trois indicateurs dans le vert alors vous pourrez, peut-être je dis bien peut-être, changer le monde depuis là où vous êtes et sans pour cela avoir à donner votre vie ou sacrifier ce que vous avez de plus cher ! Une étape importante

dans la réussite de l'instauration d'une monnaie complémentaire est la participation d'une collectivité. Elle peut y entrer en amont, dès la conception du CLA, comme dans le cas de la ville de Toulouse, pendant l'expérimentation, ou alors quand celle-ci commence à prendre de l'ampleur.

C'est important car là nous rejoignons l'idée de construire des circuits-courts, que nous développerons dans les pages qui viennent. Une collectivité (arc social) est, avec l'entreprise (arc libéral) et l'association (axe civil), un acteur fondamental dans la transition que nous devons opérer pour amorcer la métamorphose de notre civilisation.

Son entrée en tant que partenaire dans la mise en place d'une monnaie complémentaire est capitale. Elle va permettre de boucler notre circuit. D'abord, la collectivité peut nantir des euros en sols afin de dynamiser les tissus économiques locaux en particulier dans une orientation sociale, solidaire et de développement durable. Ses sols pourront ainsi abonder des factures liées à l'achat de produits locaux, sains et durables et participer au renforcement du réseau de monnaie complémentaire.

Elle peut aussi décider, comme la Ville de Toulouse, d'abonder certains minimas sociaux en sols afin que ses citoyens en situation d'exclusion puissent avoir accès à des produits locaux, sains et durables.

Elle peut enfin participer au financement du CLA, considérant que c'est un outil de développement local, environnemental et porteur d'humains qu'elle veut voir se développer.

C'est un sacré signal de ces élus vers nous, volontaires engagés dans un mouvement civique qui veut voir constitutionnaliser la préservation et le renouvellement de notre bien commun et de nos libertés individuelles. Une ou plusieurs collectivités dans un CLA est un signe de renforcement de sa légitimité démocratique. Bien sûr le danger est que ce renforcement vienne ensuite récupérer sur le plan politique le fruit du travail des volontaires.

Ce sera donc aux membres du CLA, aux élus en particulier de savoir ce qu'ils veulent et où il place l'équilibre entre arc libéral et social et axe civil. A ce propos, et je terminerai par là, la gouvernance du CLA est primordiale. Si nous voulons que le CLA reste sur l'axe civil, nous pourrions mettre en place quelques gardes fous :

1. Le premier est la co-construction d'une charte par toutes les parties prenantes du CLA et son vote à l'unanimité.

2. Le second est un principe de gouvernance qui fasse que toutes les décisions visent le consensus, sinon le consentement (pas d'objection définitive) et en cas de blocage un vote au minimum à une majorité qualifiée. Qualifiée, pour moi, veut dire à minima à 75% des votants. Aucune libre association de la République ne peut se revendiquer du bien commun ou de nos libertés individuelles si elles ne mobilisent pas 75% des citoyens impliqués dans son action.
3. Le troisième est une ouverture de toutes les instances du CLA à tous les adhérents. Si une réunion n'est pas annoncée publiquement à tout le CLA, les décisions prises peuvent être rendues caduques. Cela évitera que votre travail soit récupéré par un petit groupe qui aura tout compris contrairement à vous ! Pour éviter le rétro pédalage, bien connu du monde associatif, il faudra prévoir pour les plus nouveaux qu'ils viennent un peu avant pour les briffer et qu'ils ne fassent pas perdre de temps au reste du groupe. Ainsi, même si le CLA, a besoin d'instances de travail plus quotidiennes et plus concrètes, comme par exemple un conseil d'administration, ou un bureau, les adhérents ne seront jamais pris au dépourvus, à moins qu'ils ne viennent jamais aux réunions, mais là pouvons-nous encore parler d'adhérents ?
4. Cela introduit le quatrième garde fou qui est que s'il y a besoin de représentant du CLA, et que des élections s'annoncent, je vous conseille, si vous voulez rester dans la société civile, le lieu privilégié s'il en est du renouvellement du bien commun et des libertés individuelles, de tirer au sort vos représentants. Ce système n'a pas été choisi sur le CLA de Toulouse, mais je le mets en œuvre sur d'autres associations et cela marche très bien. Bien sûr, les tirés au sort pourront se désister pour des raisons qui les regardent, mais les autres assureront pleinement leur responsabilité. Profitez-en pour renouveler vos instances tous les ans, et pour éviter la perte d'informations en ligne prévoyez de tirer au sort au début de l'année en cours, les représentants de l'année suivante. Cela permettra un bon tuilage des représentants qui auront un an pour prendre la mesure de leur mandat !
5. Enfin, dernier garde fou, prévoyez un budget équilibré entre arc libéral (adhésions et dons des prestataires), arc social (adhésions et subventions des collectivités) et enfin axe civil (adhésions et dons des consom'acteurs).

Si vous voulez aussi sortir du paradigme actuel qui fait payer cher à tous la circulation de la monnaie et donc son maintien dans la rareté de façon artificielle, vous veillerez à basculer dans un fond commun les produits de la fonte, des taxes de conversions et éventuellement de la réversion des commissions sur les transactions de certains moyens de paiement (carte à puce ou téléphone).

Ce fond commun, permettra au CLA de financer éventuellement des activités nouvelles dans le réseau suite à un vote à une majorité qualifiée de ses membres sur la base de projets présentés par ces adhérents prestataires ou consom'acteurs.



6. Les monnaies complémentaires, une technologie libre au service du bien commun.

Enfin, pour finir sur la monnaie complémentaire, nous avons récemment sur Toulouse, en juin 2011, lancé le paiement en sols par téléphone portable qui permet à un commerçant, en appelant un serveur vocal, de pouvoir débiter le compte d'un client en sols. Le serveur appelle le portable du client, lui propose

une validation de l'opération par un code à 4 chiffres. S'il le saisit, l'opération est validée et le commerçant reçoit alors la confirmation de ce paiement par son téléphone. La Société Paymobey (<http://www.paymobey.fr>), qui a mis au point ce système de paiement, a accepté de mettre sous licence libre son logiciel pour toutes les structures de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons de plus, grâce à ce logiciel, préparé la mise en place, pour le secteur non marchand, d'une monnaie numérique complémentaire et locale basée sur le temps : Le Sol-temps. Pour des raisons fiscales et sociales, le change n'est pas possible entre le Sol-violette nanti en euros et le Sol-temps nanti en minutes. Nous avons aussi, dans le cadre de la monnaie complémentaire et locale Sol-violette de la Ville de Toulouse, utilisé deux logiciels libres réutilisables pour vos projets.

Le premier pour gérer notre site, nos adhérents (<http://www.sol-violette.info>). Le coût de son développement avait été pris en charge par le groupement d'achat Katao (<http://www.katao.fr>) de Montauban (82) dont nous reparlerons tout à l'heure quand nous aborderons les circuits-courts. Le second nous permet d'assurer un suivi statistique de la circulation de la monnaie (<http://www.solactive.info>). Nous pouvons ainsi de façon quotidienne connaître l'état de la circulation de la monnaie sur la Ville de Toulouse et son agglomération. Nous pouvons connaître la vitesse de rotation de notre monnaie, les conversions en entrées et en sorties de sols, et enfin voir où se forment les stocks et les déserts en sols afin de pouvoir agir en conséquence.

Ces deux logiciels libres ont été développés par la société Waterproof (<http://www.waterproof.fr>) qui, comme Paymobey, a accepté de mettre dans le domaine du libre toutes les applications qu'elle a conçues pour nous. Le fait d'utiliser des logiciels libres pour gérer une monnaie complémentaire est aussi capital que le garde fou pour en assurer la vie réellement démocratique. Un logiciel propriétaire, nous contraindrait à n'utiliser que ses fonctionnalités standards et pas celles que nous voudrions y voir développer. Le paiement d'une licence propriétaire nous empêcherait de consacrer nos investissements aux nouvelles fonctionnalités. Enfin, une logique de captation de pouvoir pourrait s'instaurer entre son propriétaire et notre mouvement. Le fait d'user de logiciels libres, nous permet de pouvoir en cas de besoin reprendre pour notre compte les développements en cours, voire changé de partenaires si nos stratégies venaient à s'opposer.



7. « Echanger en monnaie complémentaire », Résumé.

Instaurer une monnaie complémentaire et locale est un pas décisif dans la réappropriation citoyenne de la monnaie car compter ce qui a de la valeur pour nous peut nous aider à préserver et renouveler notre bien commun. Ces monnaies, convertibles entre elles, sont nanties par des euros bloqués sur un livret. Il renforce le

financement des entreprises locales et par le micro crédit lutte contre l'exclusion financière.

Leur circulation au travers d'acteurs économiques et sociaux agréés permet d'enraciner à nouveau la monnaie dans nos territoires de vie. Le code monétaire et financier (LR521 & L314) précise qu'elle ne peut s'échanger qu'entre adhérents et sur une gamme de produits limités. Un Comité Local d'Agrément (CLA) agréé les acteurs sur la base d'une charte votée à l'unanimité par ses collègues comprenant les parties prenantes de l'économie locale. Le CLA prendra ses décisions à l'unanimité, sinon au consentement (pas d'objections) et en dernier recours à une majorité qualifiée afin d'y garantir une démocratie réelle.

Le CLA déposera ces euros sur le livret et émettra des coupons d'échanges infalsifiables que des partenaires donneront aux adhérents contre des euros. 5% de pouvoir d'achat seront offerts lors de la conversion d'euros en sols. Ils seront repris lors du change des sols contre des euros. Les coupons ont une durée de vie d'un trimestre. Ils se renouvellent quand un prestataire les fait circuler. S'ils sont périmés, une contribution de 2% au CLA les renouvellera. Trois indicateurs permettront de suivre l'évolution d'une monnaie complémentaire : sa vitesse de circulation (Stock/CA), les entrées/sorties en euros via les conversions, et enfin les stocks et les déserts en monnaie du réseau.

- **Le site du sol-violette :**
<http://www.sol-violette.info>
- **La documentation du sol-violette :**
<http://minilien.fr/a0kso9>
- **Un reportage bien fait d'FR3 sur sol-violette :**
<http://minilien.fr/a0kv4h>
- **Le site du réseau SOL national :**
<http://www.sol-reseau.coop>
- **Le site des monnaies complémentaires et local :**
<http://monnaie-locale-complementaire.net/>
- **Le Test d'agrément en 25 questions :**
<http://minilien.fr/a0kvmf>